



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Huissiers n°126 août 2021

La réunion de négociation de la CPPNI s'est tenue le 9 juillet 2021. Elle avait 3 points à l'ordre du jour dont l'examen du rapport de branche.

Le rapport de branche 2020 : pour rappel, le dernier rapport de branche datait de 2016, c'est pourquoi, la CGT a demandé que le rapport de la profession soit plus complet en y intégrant des statistiques supplémentaires. Ces données portent sur les conditions générales d'emploi (le nombre d'études, la répartition des études et des catégories de salariés, l'ancienneté dans la profession la répartition des salariés par âge et par sexe , sur la démographie de la branche (pyramide des âges) , sur les activités sociales (composition des membres de la CPPNI, le nombre de réunions paritaires, les thèmes de négociation, le détail des accords signés), sur l'organisation du travail (répartition temps complet /temps partiel) , sur les conditions salariales (le salaire moyen des salariés, la masse salariale des salariés) et sur la formation professionnelle.

La CGT confirme que le rapport de branche 2020 est plus complet que les précédents rapports et s'en félicite car avec ces nouvelles données, les organisations syndicales ont des éléments statistiques factuels pour négocier les salaires, la formation professionnelle, les conditions d'emplois etc...

La répartition des salariés par tranche d'âge et par sexe : l'âge moyen des salariés dans la branche est de 44 ans, sur 10 681 salariés : 26 % ont entre 50 à 59 ans dont 29 % d'hommes et 25 % de femmes et 25% ont entre 30 à 39 ans dont 20 % d'hommes et 27 % de femmes.

La répartition des salariés par catégorie professionnelle : sur 10 681 salariés : la majorité des emplois se répartit sur 5 catégories de personnel (personnel assurant les travaux de bureau, secrétaire Niveau BEP, le clerc significateur assermenté, le clerc titulaire du master I en formation à l'ENP et le clerc aux procédures, titulaire du CQP délivré par l'ENP).

La répartition des salariés par niveau d'étude : 3922 salariés n'ont aucun de diplôme, 1420 ont le niveau BAC et 1098 ont un MASTER II.

Les conditions salariales : la masse salariale de l'ensemble des salariés représente 671 187,32 €, le salaire moyen s'élève à 2047,66 €.

La formation des salariés : concerne trois formations reconnues par la convention collective :

- Le clerc aux procédures : au titre de l'année 2019 /2020 : 40 inscrits ,35 obtention du titre soit 87,50% de taux de réussite ;
- Le clerc expert : au titre du cursus 2017/2019 : 338 candidats, 312 admis aux épreuves orales soit 92% de taux de réussite ;
- Le clerc significateur : au titre de l'année 2019/2020 : pas d'inscription, sur 2020/2021 : 26 inscrits.

Nous reviendrons sur les deux autres points lors de la CPPNI du 9 septembre 2021.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à deployment.fsetud@cgt.fr avec la mention « *Huissiers* »